

Réunions d'informations PIAL

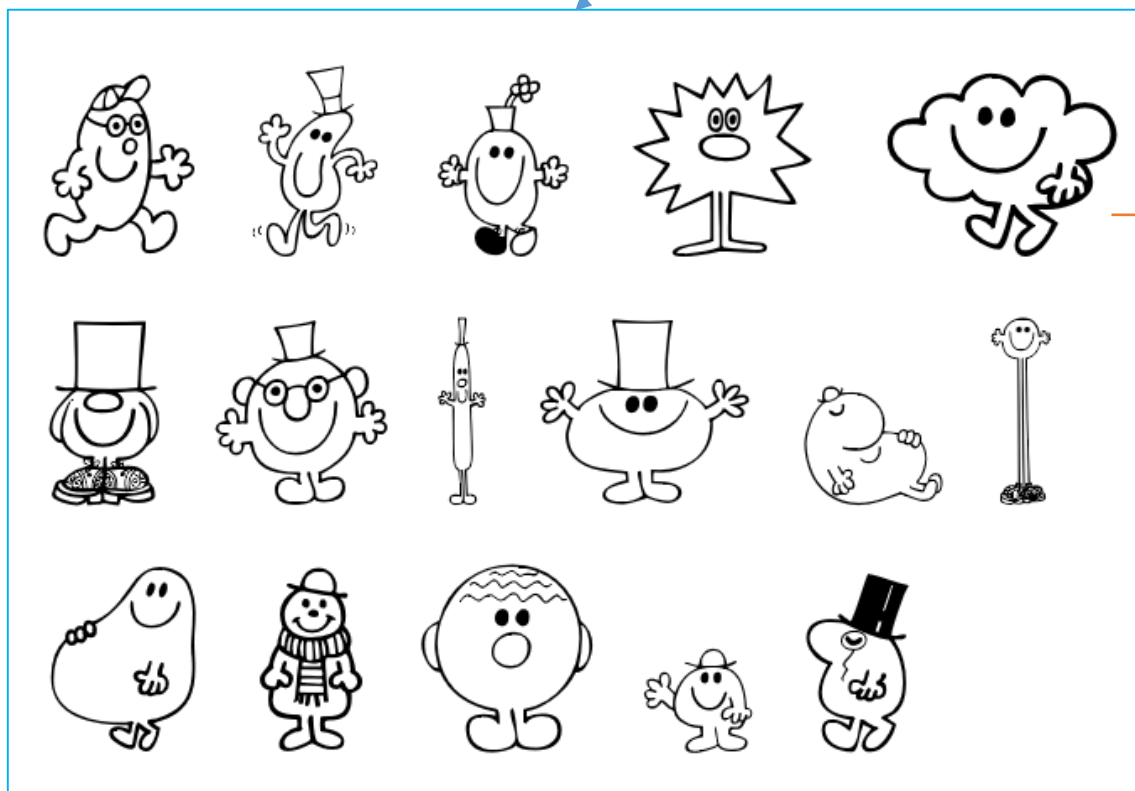
SYNTHESE

*Agnès Goiran, CPC Andrézieux Sud,
Coordonnatrice PIAL 12 et 43*

Les EBEP

Elèves à Besoins Educatifs particuliers

PPRE- PAP- aménagements pédagogiques...

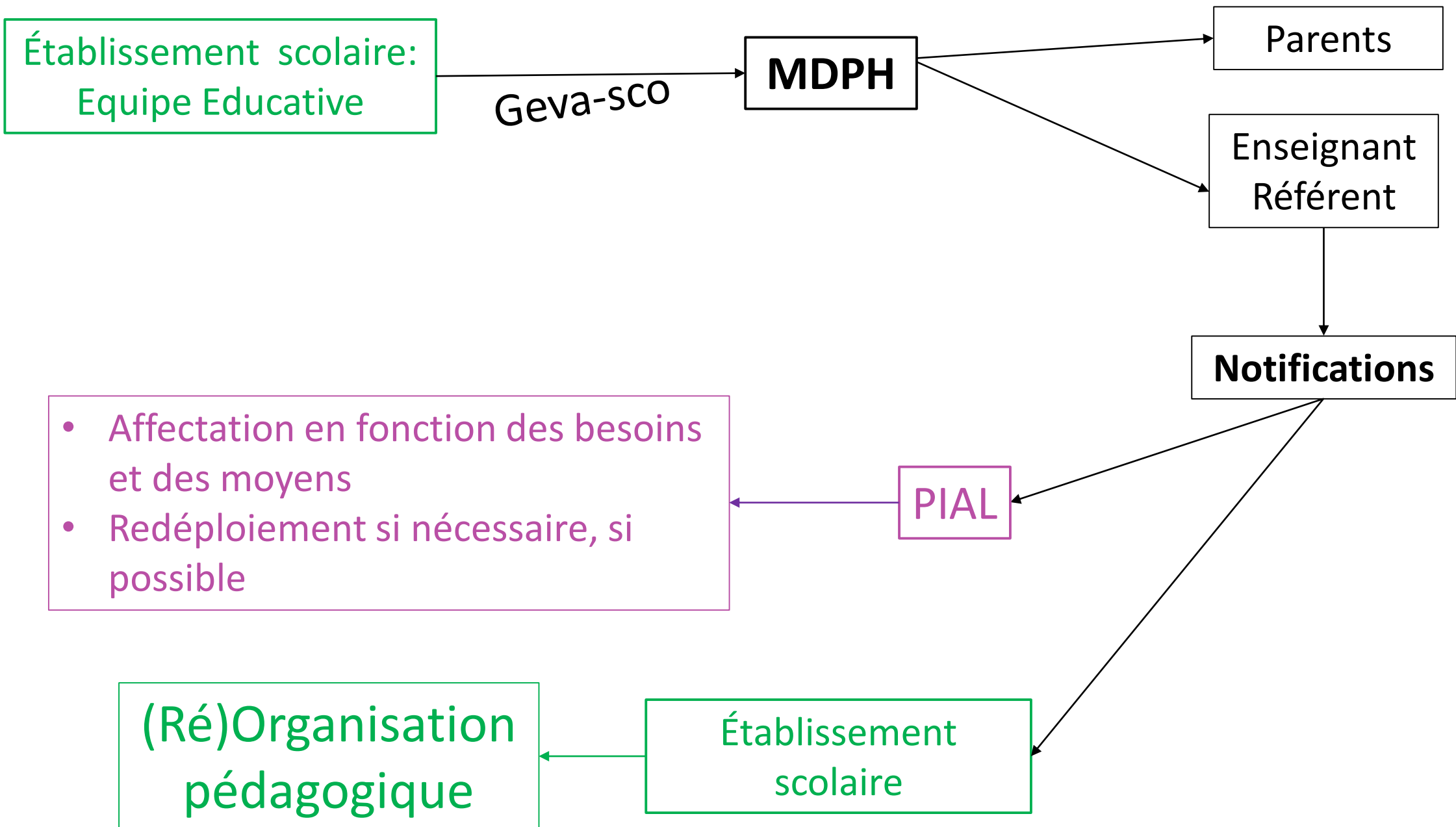


MD

Au cœur du dispositif

PPS

AESH



AESH i.



Notification à temps variable

Voire: tout le temps scolaire (*vigilance sur le temps de scolarisation > aménagements/ soins...*)

Voire: « y compris cantine » (*Cumul d'activité possible*)

>>> obligation de couvrir les heures

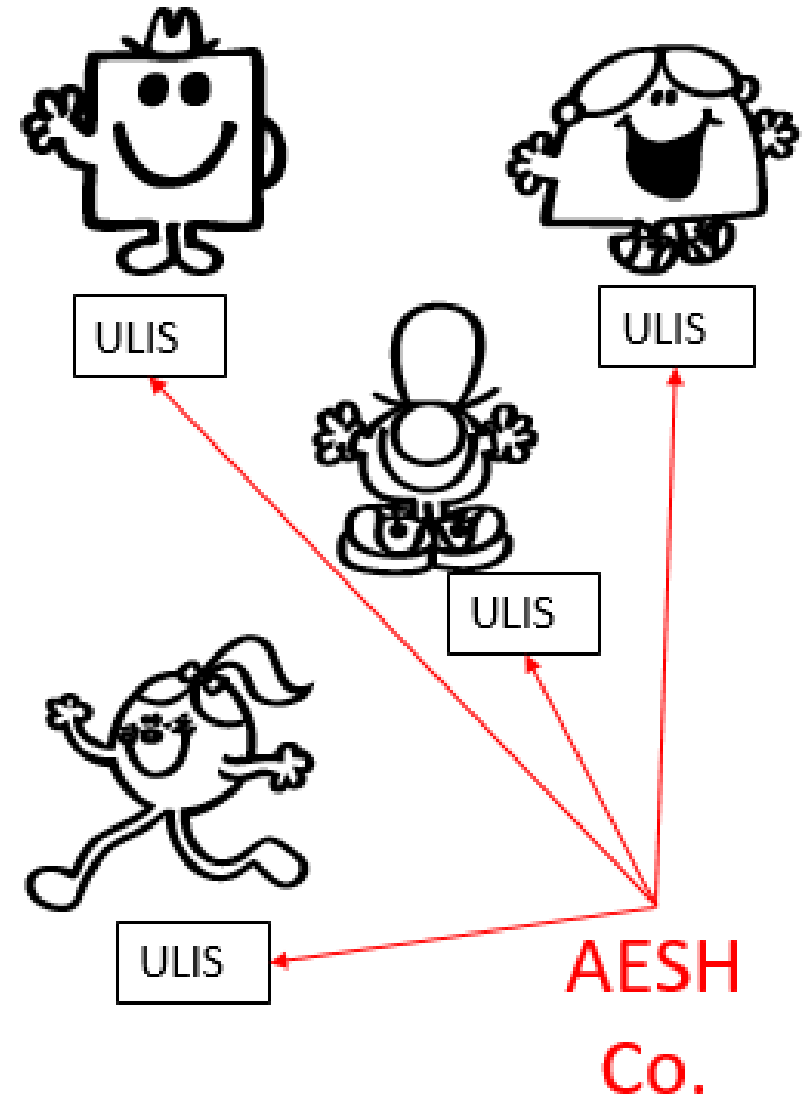


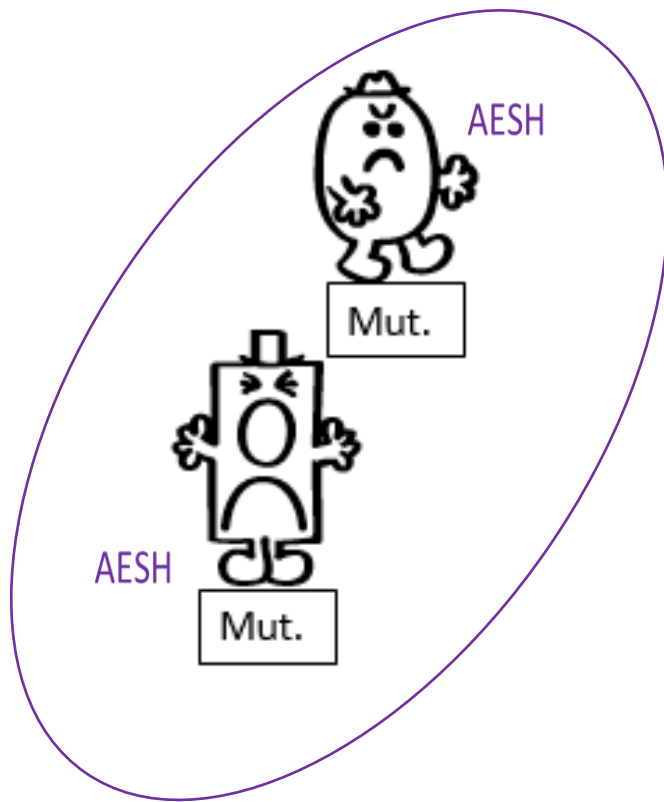
Signaler à la coordo. le nom de l'enfant suivi.

Accompagne un ou des élèves dans leur classe de référence

>>> Pour un AESH, pas d'affectation spécifique ULIS

>>> Pour un élève, possibilité de notification ULIS ET individualisée (rarement)





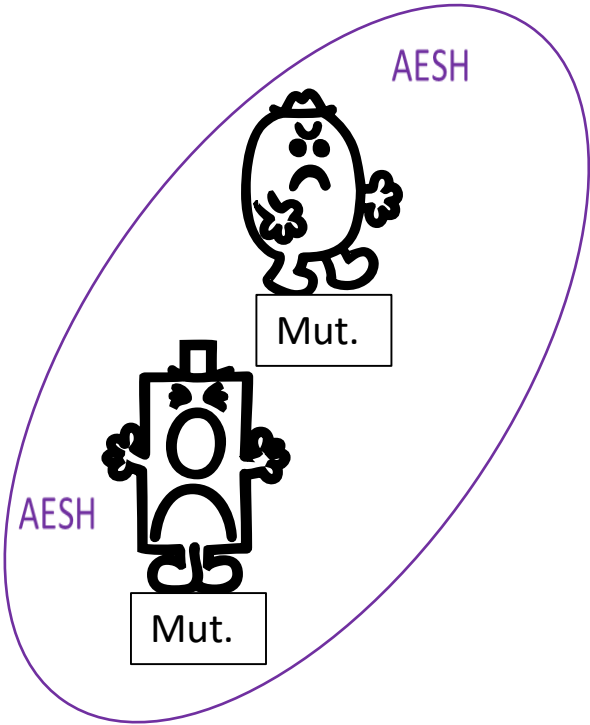
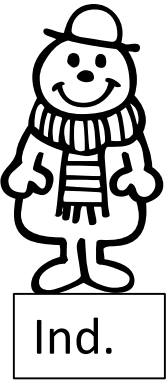
- *Pas de temps d'accompagnement spécifié
- *Une **moyenne** par âge (6h en primaire/ 5h en collège et en lycée)

>>> Répartition SELON LES BESOINS (et les moyens)

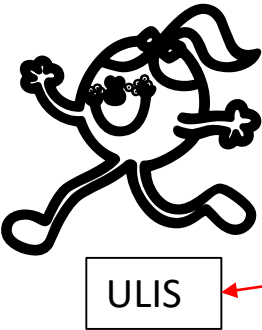
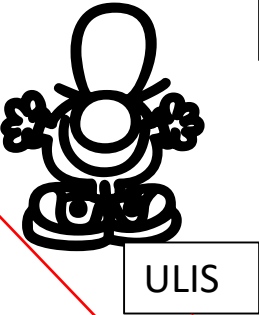
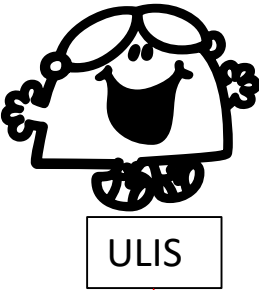
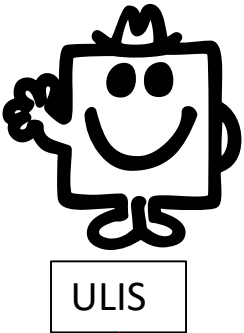


Organisation
Pédagogique
à (ré)ajuster

AESH i.

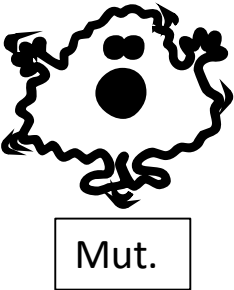


AESH



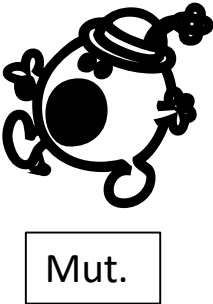
AESH
Co.

AESH



AESH

AESH



Les AESH

Employeur:
administratif
(autorisations absence, arrêts...)

CONTRAT

DSDEN

Lycée J.Monnet
St Etienne

**Affectation
sur un PIAL**

Temps de travail: **24 ou 26h**

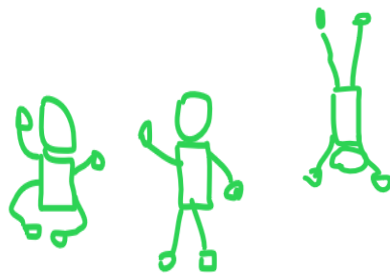
+/- 125h annualisées
(réunions/ sorties...)

Information :
-Au chef d'établissement
-Au PIAL au-delà de 15j

Accompagnement



- Dans les actes de la vie quotidienne
- Dans l'accès aux activités d'apprentissage
- Dans les activités de la vie sociale et relationnelle



AESH référente secteur *Centre Ouest*:
Mme (cf doc internes)



Tel: (cf doc internes)
Permanences téléphoniques:
le mardi 17h-18h / le mercredi
9h-11h / le jeudi 12h-13h

Mission:

Accueil des nouveaux AESH

Aide ponctuelle aux AESH confrontés à des situations complexes

Mutualisation des outils et des pratiques professionnels

L'AESH référent n'a pas vocation à se substituer aux PIAL, ni à gérer les problématiques administratives.

Voir le mail du 20-11-2021

Je suis AESH, qui dois-je contacter ?

Pour quelle demande ?

Je contacte...

Mes interlocuteurs

Cf doc interne

Le travail en équipe est une condition essentielle pour favoriser l'accueil et la scolarisation des élèves.

- Cadre connu de TOUS
- Discours cohérent
- Aménagements discutés et approuvés ensemble

Perçu par les élèves
Rassurant

Une **présentation** des acteurs éducatifs et du **rôle de chacun** essentielle pour:
>fournir des repères
>faciliter les interactions sociales

Des **supports de communication visuelle** pour faciliter la compréhension du cadre et la communication pour tous les acteurs.
>affichages/ porte- vues/ cahier de liaison/ tableau de renforcement positif/ fiche de suivi...

Travailler avec l'AESH



Travailler avec les AESH

1^{er} et 2nd degrés

Annexe 1: Protocole de scolarisation

Annexe 1. Protocole de scolarisation

Particularités de l'organisation du temps et de l'espace (joindre un emploi du temps)

Récréation

Temps de transition (y compris entrée et sortie de classe)

Classe référente/relais

Pause méridienne

Périscolaire

Modalités de l'aide humaine (AVS, tutorat)

Déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'école

Outils spécifiques

En classe :

À l'extérieur :

Besoins particuliers concernant la vie quotidienne, soins éventuels

Modalités en cas d'absence de l'AESH

SUR EDUSCOL:

<https://eduscol.education.fr/1144/le-service-public-de-l-ecole-inclusive>



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VADEMECUM DES ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

SUR EDUSCOL: <https://eduscol.education.fr/1144/le-service-public-de-l-ecole-inclusive>

Circuit de transmission des arrêts de travail des AESH pour raison de santé : congés maladie et accidents du travail

1. L'AESH en arrêt maladie prévient dans les plus brefs délais son établissement d'exercice.
Dans le cadre d'un accident de travail, il prévient également son employeur pour établir la télédéclaration d'accident



2. L'AESH adresse son arrêt de travail à son employeur (DSDEN ou employeur mutualisateur) sous 48 heures par voie postale délivré par le médecin (volet n°3 original)
Le délai est de 24 heures pour un accident de travail.

3. L'établissement d'exercice informe le coordonnateur du PIAL qui étudie si l'absence nécessite un réajustement des moyens mobilisés

*Circuit de transmission des formulaires relatifs à la gestion
administrative des AESH : demande d'autorisation
d'absence, jours de fractionnement, cumul d'activité ...*

1. L'AESH
complète le
formulaire

2. L'AESH fait signer, pour avis et autorisation,
le formulaire par l'autorité fonctionnelle de
l'établissement d'exercice (directeur de l'école ou
chef d'établissement)

Pour transmission

Pour information

3. L'employeur (DSDEN ou employeur
mutualisateur) traite la demande et retourne à
l'AESH, à l'établissement d'exercice, au
coordonnateur du PIAL, le **formulaire validé**
avec avis favorable ou défavorable

4. L'établissement d'exercice transmet
l'information au pilote coordonnateur du
PIAL

Temps travaillé = Nombre d'heures d'accompagnement par semaine x 41 semaines
 Quotité travaillée = Temps travaillé / 1607 heures

L'organisation de votre temps de travail

Durée hebdomadaire du service en présence des élèves	Durée annuelle du service en présence des élèves 36 semaines	Durée annuelle du service 41 semaines	Heures disponibles pour les activités connexes et complémentaires à la réalisation des fonctions (= Durée annuelle du service moins durée annuelle du service en présence de l'élève)	Temps de travail par rapport à un temps plein
8	288	321	33	20%
10	360	402	42	25%
12	432	482	50	30%
14	504	562	58	35%
16	576	643	67	40%
18	648	723	74	45%
20	720	820	100	51%
26	936	1060	125	66%
30	1080	1221	141	76%
35	1260	1430	170	89%
39h10min	1404	1607	197	100%

- Réunions avec l'équipe éducative
- Rencontre familles/ enseignants/...
- Accompagnement hors temps scolaire
- *Préparation de séances*
- Formations
- Informations sur le handicap (ex: Cap école Inclusive)
- ...

SITE:
Cap école inclusive (réseau CANOPé)

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>

The screenshot shows the homepage of the 'Cap école inclusive' website. At the top, there is a navigation bar with the CANOPÉ logo and a menu icon. Below this, a secondary navigation bar contains the text 'CAP ÉCOLE INCLUSIVE' and four links: 'Observer', 'Aménager et adapter', 'S'informer', and 'Trouver de l'aide'. The main header features the title 'Cap école inclusive' in large white letters on a dark blue background, with the tagline 'Confiance, apprentissages, partage' below it. To the right, it says 'POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE'. The main content area has a section titled 'DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER TOUS LES ELEVES'. Below this, there is a paragraph of text: 'Vous accueillez dans votre classe des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap ? Ce site, conçu par des enseignants et des experts scientifiques, a pour but d'accompagner la communauté éducative dans la scolarisation de tous les élèves.' followed by another paragraph: 'Vous y trouverez des outils d'observation pour cerner les difficultés des élèves, ainsi que des propositions et des ressources pour adapter votre enseignement à tous.' Below the text are three illustrated cards. The first card, 'Observer', shows a teacher and a student with a lightbulb above the student's head. The second card, 'Aménager et adapter', shows a teacher and a student with a lightbulb above the student's head. The third card, 'S'informer', shows a teacher looking at a tablet. Each card has a brief description of the tool.

Mon atelier Canopé
Choisir mon atelier

CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Observer Aménager et adapter S'informer Trouver de l'aide

Cap école inclusive

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

DES OUTILS POUR ACCOMPAGNER TOUS LES ELEVES

Vous accueillez dans votre classe des élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap ? Ce site, conçu par des enseignants et des experts scientifiques, a pour but d'accompagner la communauté éducative dans la scolarisation de tous les élèves.

Vous y trouverez des outils d'observation pour cerner les difficultés des élèves, ainsi que des propositions et des ressources pour adapter votre enseignement à tous.

Observer

Avec notre grille d'observation personnalisée, identifier les besoins de l'élève et trouver des solutions adaptées.

Aménager et adapter

Explorer les adaptations pour répondre aux besoins d'un élève afin de trouver les solutions adaptées.

S'informer

Accéder à des informations pour mieux comprendre les besoins des élèves et être sensibilisé à leurs difficultés.

 Réunir des
AESH pour une
auto-formation?

Accès via l'adresse
professionnelle
académique

Les directeurs et
chefs d'établissement

Accueil de l'AESH

Livret d'accueil des AESH

Guide d'entretien et de présentation

SUR EDUSCOL: <https://eduscol.education.fr/1144/le-service-public-de-l-ecole-inclusive>

Elaboration de l'emploi du temps

Envoi à
l'employeur

EN PRIMAIRE:
24h + 2h d'accueil

**DANS LE
SECONDAIRE:**
26h

Si 2 (ou 3) établissements:

Organisation entre les 2 (ou 3) directeurs ou chefs d'établissement

> Tenir compte des déplacements, de cumuls d'emploi...

Si absence d'un élève accompagné < 48h

- ⇒ Pas de modification de l'EDT
- ⇒ accompagnement possible d'un autre élève (EBEP) → Directeur ou Chef d'étab.

Si absence d'un élève accompagné > 48h

- ⇒ Possibilité d'affectation provisoire → coordo

Si absence de l'enseignant

- ⇒ Accompagnement de l'élève dans la classe d'accueil temporaire

Temps particuliers:

La pause méridienne:

- Comptabilisée **si** le PPS prévoit ce temps d'accompagnement
- Dans ce cas, 6 heures de travail continues $\Rightarrow$ pause de 20 min obligatoires décomptées du temps de travail, avant ou après le temps de restauration de l'élève

La récréation:

- Temps de travail inscrit dans l'EDT si inscrit dans le PPS.
- Attention: PAS DE MISSION DE SURVEILLANCE de toute la cour!

Précisions:

Temps de transport entre 2 lieux dans une même journée:

- Comptabilisé dans le temps de service

Sortie occasionnelle ou régulière:

- EPS, notamment piscine
- Attention: non comptabilisé dans le taux d'encadrement
- Centré sur l'accompagnement de l'élève notifié

Sortie scolaire sans nuitée:

- Pas de démarche particulière si l'EDT n'est pas modifié.
- Si l'EDT est modifié: accord du PIAL et de l'employeur par l'intermédiaire du directeur ou chef d'étab.

Sortie scolaire avec nuitée:

- Sur la base du volontariat et avec accord de l'employeur
- Prévoir un mois avant la sortie.
- Participation de l'élève non soumise au souhait de l'AESH ⇒ Trouver une autre solution d'accompagnement

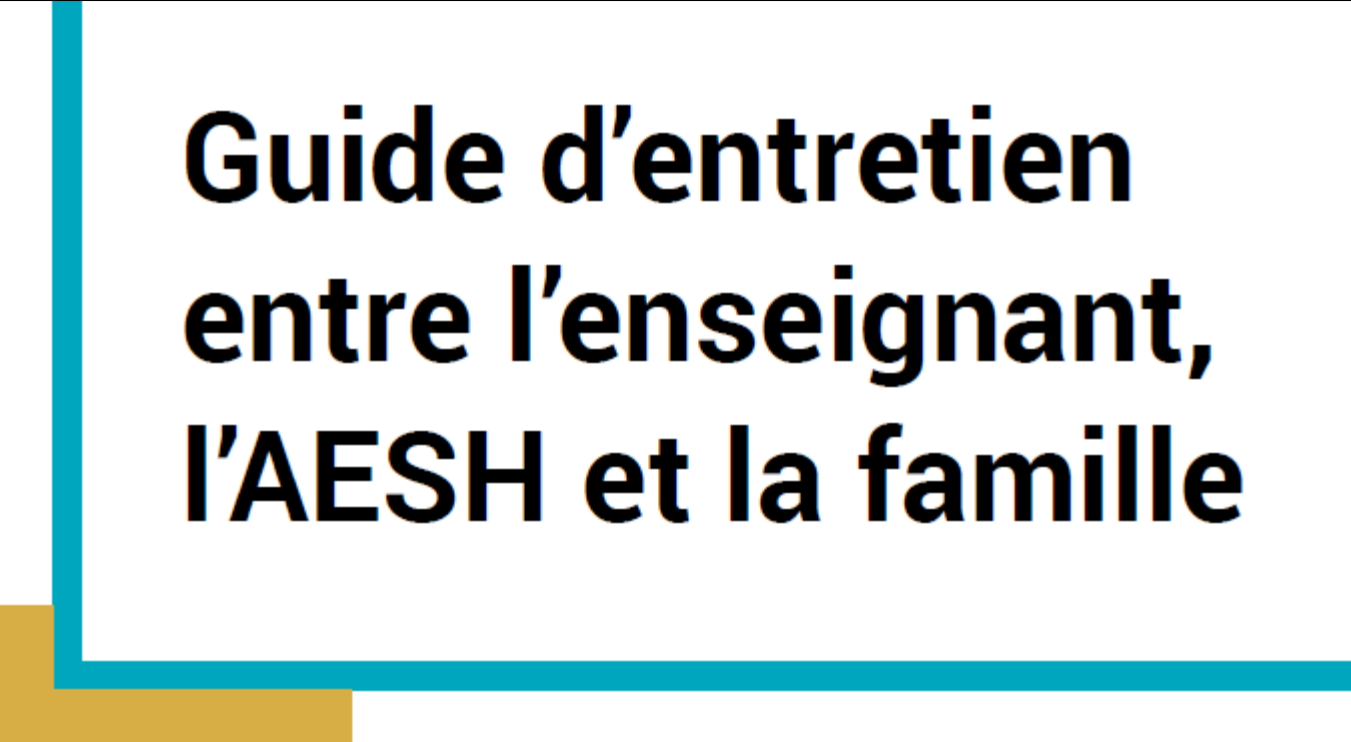
La relation familles/
AESH/enseignants/directeur ou
chef d'établissement

Loi 2019-791 pour une école de la confiance
et
Note de rentrée 2019

Organiser une rencontre famille/ AESH/enseignant ou P.Principal/ directeur ou chef d'établissement

- > « autour de la rentrée »
- > Évoquer les besoins et premières adaptations pédagogiques indispensables.

Des documents d'appui ↓



Guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille

SUR EDUSCOL: <https://eduscol.education.fr/1144/le-service-public-de-l-ecole-inclusive>

La position de l'AESH vis-à-vis de la famille

Cadre commun des professionnels de l'Education:
Neutralité, laïcité, devoir de réserve

Réagir de manière adaptée aux propositions,
remarques... de la famille

Dialogue avec les familles dans le cadre
défini par l'enseignant ou le directeur

Questions relatives aux apprentissages
traitées par les enseignants

Le PPS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

ANNEE SCOLAIRE :

Projet personnalisé de scolarisation Document de mise en œuvre – École élémentaire

En application de l'arrêté du 6 février 2015 relatif au PPS

Vu la circulaire

Renseignements administratifs

Point d'appui pour
travail avec AESH →

• AVS (en cohérence avec la notification)

☐ AVS-I avec quotité horaire/temps effectif de scolarisation en milieu ordinaire :

Nombre d'heures : _____

ou % du temps de scolarisation en milieu ordinaire : _____

☐ AVS-M

Préciser la déclinaison des activités principales indiquées sur la notification

1. Accompagnement des jeunes dans les actes de la vie quotidienne (menu déroulant)

1.1 Assurer les conditions de sécurité et de confort

☐ Observer et transmettre les signes révélateurs d'un problème de santé

☐ S'assurer que les conditions de sécurité et de confort soient remplies

1.2 Aider aux actes essentiels de la vie

☐ Aider à l'habillage et au déshabillage

☐ Aider à la toilette et aux soins d'hygiène de façon générale

☐ Aider à la prise des repas. Veiller, si nécessaire, au respect du régime prescrit, à l'hydratation

☐ et à l'élimination

1.3. Favoriser la mobilité

☐ Aider à l'installation matérielle du jeune dans les lieux de vie considérés

☐ Permettre et faciliter les déplacements internes et externes du jeune (vers ses différents lieux de vie

☐ considérés, le cas échéant dans les transports utilisés) ainsi que les transferts

2. Accompagnement des jeunes dans l'accès aux activités d'apprentissage

☐ Stimuler les activités sensorielles, motrices et intellectuelles du jeune en fonction de son handicap, de ses possibilités et de ses compétences

☐ Utiliser des supports adaptés et conçus par des professionnels, pour l'accès aux activités d'apprentissage, comme pour la structuration dans l'espace et dans le temps

☐ Faciliter l'expression du jeune, l'aider à communiquer

☐ Rappeler les règles d'activités dans les lieux de vie considérés

☐ Contribuer à l'adaptation de la situation d'apprentissage en lien avec le professionnel et/ou le jeune adulte majeur par l'identification des compétences, des ressources, des difficultés du jeune

☐ Soutenir le jeune dans la compréhension et dans l'application des consignes pour favoriser la

Site circonscription Andrézieux Sud

<https://andrezieux-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/>

Onglet EBEP-AESH



académie
Lyon
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Loire



Pour commencer, il faut commencer... et
on n'apprend pas à commencer.
Pour commencer, il faut simplement du
courage.
Vladimir JANKÉLEVITCH

[Accueil](#) [Continuité pédagogique](#) [EMC Education Morale et Civique](#) [EBEP-AESH](#) [EPS](#) [Rentrée 2020](#) [Se former](#) [Archives : Ressources](#) [Information Espace Professionnel](#) [Vie de la circo](#)

[Se connecter](#)

Organigramme 2020-2021

Equipe de Circonscription

IEN : ROBERT
Myriam
ce.0422276w@ac-lyon.fr
04-77-06-28-24

Secrétaire :
REYNAUD Patricia
04-77-06-28-24
ce.0422276w@ac-lyon.fr

CPC généraliste :
GOIRAN Agnès
04-26-48-90-80
agnes.goiran@ac-lyon.fr

CPC EPS : ORIOLE
Edith
04-26-48-90-81
edith.oriol@ac-lyon.fr

ERUN : adresse de
courriel
erun.andrezieux-sud@ac-lyon.fr

rentrée 2021

Continuité PEDAGOGIQUE

Plan du site

1. Protocole sanitaire et cadre de fonctionnement

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux.



>>> Ou sur Eduscol :

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles, collèges et lycées à partir du 2 septembre 2021 sera de **niveau 2**.

La FAQ du 1e septembre 2021 :

A venir...
voir en pleine page

sept. 2021						
l.	m.	m.	j.	v.	s.	d.
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	1
13	14	15	16	17	18	1
20	21	22	23	24	25	2
27	28	29	30	1	2	3

aujourd'hui

Évènements à venir

13 septembre 2021
Réunion PIAL St Just-St Rambert
17h00 - 18h00

13 septembre 2021
Conseil Ecole/Collège St Just-St Rambert
18h00 - 20h00

14 septembre 2021
Réunion de directeurs
17h30 - 19h30



1. Du côté des EBEP

EBEP (Elèves à Besoin Educatif Particulier)



2. Du côté des AESH

AESH (Accompagnant d'élève en Situation de Handicap)

>>> Du côté des AESH (Accompagnant d'élève en Situation de Handicap)

°Guide d'entretien entre le directeur d'école et la famille :



°Guide d'entretien entre l'enseignant, l'AESH et la famille :



°Accueillir un AESH dans l'école (guide d'entretien et de présentation) :



°Vademecum PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) :



°Schéma de réponse aux besoins :



°Dictionnaire des besoins des élèves :



Le VADEMECUM des ACCOMPAGNANTS des ELEVES en situation de HANDICAP



La communication

- Via les adresses professionnelles académiques uniquement
- Téléphone secrétariat de circonscription si besoin

LES ETABLISSEMENTS informent le PIAL :

- du déménagement d'élèves
- de l'absence d'un AESH > 15j
- De difficultés...